

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 13 mars 2024

PÊCHE AUX POISSONS PLATS : OPÉRATION DE CONTRÔLE DES NAVIRES BELGES DANS LE PORT DU HAVRE

Du 4 au 10 mars 2024, l'unité littorale des affaires maritimes, de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime (DDTM), a conduit, conjointement avec un inspecteur des pêches belges, une semaine de contrôle sur le port du Havre spécifiquement dédiée au contrôle des navires belges, régulièrement présents en Manche au premier trimestre de l'année.

Cette opération, conduite sous la coordination du centre national de surveillance des pêches (CNSP) d'Etel, a été l'occasion de partager les bonnes pratiques entre les contrôleurs français et belges et de réaliser au cours de la semaine le contrôle au débarquement de six chalutiers à perche, ciblant en particulier les poissons plats tels que la sole, espèce à forte valeur ajoutée.

Les autorités de contrôle ont particulièrement veillé au respect des tailles minimales des espèces pêchées, tout en s'assurant du respect des dispositions du plan de contrôle conjoint franco-belge (mise sous scellées du camion de transport des produits de la pêche). Ces dispositions prévoient que les navires belges bénéficient d'une dérogation à l'obligation de pesée au débarquement. Ces derniers sont autorisés à peser après transport lorsque les captures débarquées en France sont directement exportées en Belgique.

Aucune infraction majeure n'a été relevée.

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14

Mél: pref-communication@seine-maritime.gouv.fr